



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 66260

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la dangerosité des téléphones portables. En effet, selon une étude suédoise publiée par la revue britannique Occupational and Environmental Medicine le 17 mai dernier, les téléphones portables généreraient plus de cancers du cerveau chez les utilisateurs dans les zones rurales qu'en ville. Selon les auteurs de cette étude, ces différences proviendraient peut-être du fait qu'à la campagne les relais sont plus éloignés les uns des autres et que les rayonnements nécessaires à la transmission sont donc plus forts. De plus, les auteurs soulignent que les résultats sont troublants mais doivent être confirmés dans des enquêtes portant sur des échantillons plus importants. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire réaliser des études sur le sol français, sur quel échantillon et dans quels délais.

Texte de la réponse

La grande proximité avec le corps des portables expose les utilisateurs à un rayonnement électromagnétique. Il est d'autant plus élevé que la zone est mal couverte par des antennes relais éloignées contraignant les mobiles à émettre plus fort. Pour cette raison, la recherche sur la santé en matière de téléphonie mobile accorde actuellement une grande place aux effets de l'utilisation du portable. Les résultats de l'étude épidémiologique suédoise, de type cas témoins, qui montrerait une augmentation du risque de tumeurs chez les utilisateurs de téléphones portables en milieu rural sont à considérer avec précaution. Selon les auteurs, les effectifs mis en jeu restent trop faibles pour conclure quant aux résultats obtenus et une étude spécifiquement conçue devrait être menée pour répondre à la question posée avec une puissance statistique plus importante. Avant de montrer la présence d'un excès de risque selon les conditions d'utilisation des téléphones portables, il semble prioritaire de s'attacher à mieux caractériser les preuves qui permettraient de conclure quant à la présence d'un risque pour la santé en complétant ces travaux. La fondation « santé et radiofréquences » devrait permettre de promouvoir et de soutenir ces efforts de recherche sur les effets sanitaires des radiofréquences. Toutefois et sans attendre, des précautions élémentaires d'utilisation comme l'emploi de l'oreillette ou la limitation de la durée des conversations ont été diffusées auprès du public par le ministère de la santé. Associées à l'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile par la multiplication géographique des sites, ces mesures permettent de diminuer les niveaux d'exposition.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66260

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5541

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4274